



## Fiche de données de sécurité

### 1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Produit : **DOBOL Appât mouches**

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Produit biocide attractif et insecticide (TP18)  
Granulés appât attractif insecticide (GB)

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : **KWIZDA-France SAS**  
30 avenue de l'Amiral Lemonnier  
F-78 160 Marly-le Roi  
Tél. 01 39 16 09 69  
Fax 01 39 16 47 07  
[ah@kwizda-france.com](mailto:ah@kwizda-france.com)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison de Paris, Tel : +33 (0)1 40 05 48 48  
ORFILA (INRS) 01 45 42 59 59 (accès au centre anti poison le plus proche)

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification du mélange

En accord avec le règlement N° (EC) 1272/2008

Ce mélange ne présente pas de danger physique.

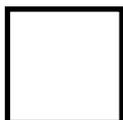
Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

En accord avec le règlement N° (EC) 1272/2008

Le produit est à usage biocide.



Exempté de classement.

Composants déterminants l'étiquetage :

- Acetamipride

En accord avec la directive 67/548/EEC ou la directive 1999/45/EC

### Conseils de prudence

- S2: Conserver hors de la portée des enfants.  
S13: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.  
S29/35: Ne pas jeter les résidus à l'égout, ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.  
S45: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

### 2.3 Autres dangers et évaluation PBT vPvB

Ne contient pas de substance PBT ou vPvB.

## 3. COMPOSITION / INFORMATION ON COMPONENTS

Aucune substances ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Caractérisation chimique : mélange.

Description : granulés insecticide prêt à l'emploi basé sur la substance active Acétamipride

INGREDIENTS DANGEREUX				
Nom	N°CAS/ EINECS	Concentration	Classification 67/548/EEC	CLP Classification (R1272/2008)
<b>Substances actives</b>				
Acétamipride	160430-64-8	5 g/kg 0,5% (m/m)	Xn, R22, R52/53	Acute Tox. 4, H302; Aquatic Chronic 3, H412 GHS07
<b>Autres composants</b>				
Z-9-tricosène (attractif TP19)	27519-02-4	0.6 g/kg 0,06 % (m/m)	Xi, R43	H317
acid Sulfurique mono- C12-14- Alkyl esters, sels de sodium	85586-07-8	< 0.5% (m/m)	Xn, R22, R38, R41	GHS05, GHS07, H318, H400, H302, H312, H335, H315

## 4. MESURES DE PREMIER SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

En cas de perte de connaissance, placez la victime en position latérale de sécurité.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Après inhalation

Non applicable

#### Contact avec la peau

Nettoyer la peau avec de l'eau et du savon, rincer abondamment. En cas de rougeur ou d'irritation, consulter un médecin.

#### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment l'œil à l'eau et consulter un médecin en cas d'irritation.

#### Après ingestion

En cas d'ingestion, d'accident ou de malaise consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Prendre contact avec le centre antipoison le plus proche.

En cas d'ingestion de l'appât par des animaux, prendre contact dans les meilleurs délais avec un vétérinaire.

#### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique

### **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### **5.1 Moyen d'extinction**

Moyens recommandés : CO<sub>2</sub>, poudre sèche, mousse ou eau pulvérisée

Moyen à éviter : eau sous pression/eau pulvérisée si il existe un risque de pollution des égouts ou de la nappe phréatique.

#### **5.2 Dangers particuliers**

Pas de danger particulier.

#### **5.3 Conseil aux pompiers**

En cas de feu, porter un équipement respiratoire autonome et une combinaison de protection intégrale

#### **Autres recommandations**

Endiguer les écoulements pour empêcher leur entrée dans l'eau ou les systèmes de drainage

### **6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

#### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pour les instructions de précautions et les équipements de sécurité, voir la section 8.

#### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher toute infiltration dans les égouts, les eaux de surfaces ou souterraines.

#### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Recueillir l'appât avec des moyens mécaniques et en portant des gants appropriés.

Placer dans des containers fermés et étiquetés conçus pour l'élimination de déchets en accord avec la réglementation en vigueur.

#### **6.4 Référence aux autres sections**

Voir section 7 pour les informations concernant la manipulation sûre du produit

Voir section 8 pour les informations sur les équipements de protection individuelle

Voir section 13 pour les informations sur l'élimination

### **7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

#### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Respecter les précautions d'usage lors de la manipulation de produits chimiques.

Respecter les instructions d'utilisation.

Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail.

Se laver les mains après chaque utilisation.

#### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

##### **Mesures techniques et température**

Matériaux d'emballage recommandés :

- Acier G3, P.E.H.D

Stocker dans des containers fermés dans un local frais, sec et bien ventilé et à l'abri du gel.  
Ne pas stocker de nourriture, boissons ou nourriture pour animaux dans le même local.  
Garder dans des containers hermétiquement fermés.  
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
Ne pas réutiliser les emballages vides.

## 8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Assurer une bonne ventilation et/ou une bonne extraction de l'air sur le lieu de travail

### **8.1 Paramètres de contrôle**

Ingrédients ayant des valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail : le produit ne contient aucune quantité pertinente de substances ayant des valeurs critiques qui doivent être contrôlées sur le lieu de travail

### **8.2 Contrôles de l'exposition**

#### **Mesures d'hygiène et de protection générales**

Eviter tout contact non nécessaire avec le produit. Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail et le garder rangé.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et laver précautionneusement avant réutilisation

#### **Equipement de protection individuel**

Pas de protection respiratoire obligatoire dans le cadre d'une utilisation normale

#### **Protection des mains**



Non obligatoire dans le cadre d'une utilisation normale.

Il est recommandé de porter des gants pour protéger des mains blessées ou irritées.

Ne plus utiliser les gants en cas de contamination interne du gant, de perforation ou lorsque la contamination externe ne peut être enlevée.

Matériau du gant :

En raison de tests manquants, aucune recommandation sur le matériau du gant ne peut être fournie pour ce produit/mélange chimique.

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, il dépend aussi de la qualité, variable d'un fabricant à l'autre. Comme le produit est une préparation de plusieurs substances, la résistance du matériau du gant ne peut être estimée à l'avance et doit donc être vérifiée avant toute utilisation.

Temps de pénétration du gant :

Ce temps doit être récupéré auprès du fabricant des gants et doit être scrupuleusement observé.

#### **Protection oculaire**



Non obligatoire dans le cadre d'une utilisation normale.

Il est recommandé de porter des lunettes de protection en cas de quantité de poussière importante.

#### **Protection corporelle**

Vêtement de travail de protection

## **Limitation et supervision de l'exposition dans l'environnement**

Empêcher toute infiltration dans les égouts, les eaux de surfaces ou souterraines. Informer les autorités en cas de fuite/infiltration dans un cours d'eau ou les égouts.

## **9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Apparence:

Forme	granulé solide
Couleur	jaune
Odeur	fromage

pH dilué(1% H <sub>2</sub> O)	5 -7 (1%, 500 ppm)
Point d'ébullition	non applicable
Masse volumique	> 1 à 20°C
Densité	725 - 850
Point Eclair	>100°C
Auto inflammation	non applicable
Danger d'explosion	pas de danger d'explosion
Solubilité:	soluble dans l'eau

### **9.2 Autres informations**

Pas d'autres données disponibles.

## **10. STABILITE ET REACTIVITE**

### **10.1 Réactivité**

Pas d'autres données disponibles

### **10.2 Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

### **10.3 Possibilité de réaction dangereuse**

Pas de réaction dangereuse connue si le produit est utilisé en accord avec les spécifications.

### **10.4 Conditions à éviter**

Pas de données disponibles.

### **10.5 Matières incompatibles**

Pas d'incompatibilité connue avec les matériaux d'emballage.

### **10.6 Produits de décompositions dangereux**

Aucun dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

## **11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### **11.1 Information on sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë :**

**LD/LC50 valeurs pertinentes pour la classification** pour la matière active ((Acétamipride) :

DL50 orale rat : 417 mg/kg - Sexe : M

DL50 orale rat : 314 mg/kg - Sexe : F

DL50 dermale rat : >2000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation, 4 heures, rat CL50 : >1.15 mg/l d'air

**Effet d'irritation :**

**Peau :** Non irritant

**Œil :** Non irritant

**Sensibilisation :** Non irritant

Le granulé contient un agent d'amertume (dénatonium benzoate) qui contribue à la limitation des risques d'ingestion accidentelle par les enfants. Il importe toutefois de bien respecter les mesures de précaution indiquées sur l'étiquette de l'emballage. Eviter la manipulation à main nue et tenir hors de portée des enfants et des animaux domestiques.

## 12. INFORMATION ECOLOGIQUE

### 12.1 Toxicité

**Effets écotoxicologiques :**

**Toxicité aquatique** Données pour la matière active (Acétamipride)

EC50 / 48h 49,8 mg/l (Daphnés)

EC50 / 96h >100 mg/l (Truite arc-en-ciel)

LbC50/72h >98,3 mg/l (Algues)

### 12.2 Persistance and dégradabilité

Récupérer les granulés après usage, les mettre dans des récipients destinés à l'élimination des déchets.

Les granulés sont solubles dans l'eau.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Cette formulation ne contient pas de substance bioaccumulable

### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette formulation ne contient pas de substance vPvB

### 12.6 Autres effets néfastes

Dangereux pour les mammifères et les oiseaux en cas d'ingestion.

**Note générale :**

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## 13. CONDITIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

### 13.1 Méthode de traitement des déchets

Ne pas jeter les déchets et résidus avec les déchets ménagers, ne pas vider dans lavabos ou les toilettes, remettre à un collecteur de déchets dangereux



Catalogue européen des déchets : 02 01 08 : déchet agrochimique contenant des substances dangereuses

**Emballages usages/souillés :**

Ne pas réutiliser les emballages contaminés, jeter les emballages en accord avec les règlements officiels

Nettoyant recommandé : eau, si nécessaire avec un détergent.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Préparation non classée pour le transport du fait de la concentration à 0.005% en matière active.

**14.1 Numéro ONU**

Non applicable

**14.2 Nom d'expédition des Nations Unies**

Non applicable

**14.3 Classe de danger pour le transport**

Non applicable

**14.4 Groupe d'emballage**

Non applicable

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Voir symbole

**14.6 Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur**

Non applicable

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Ce mélange ne tombe pas dans le champ d'application du règlement (CE) n°2037/2000 du Parlement européen et du Conseil du 29 juin 2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Ce mélange ne tombe pas dans le champ d'application du règlement (CE) n°850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE.

Ce mélange ne tombe pas dans le champ d'application du règlement (CE) n°689/2008 du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ce mélange ne fait pas l'objet de dispositions particulières concernant la protection de la santé humaine ou de l'environnement au niveau communautaire.

**Réglementation nationale :**

Ce mélange n'est pas concerné par la classification ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement)

**15.2 Evaluation de la sécurité chimique**

L'évaluation sur la sécurité chimique n'a pas encore été menée

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Cependant, elles ne constituent pas une garantie sur des caractéristiques du produit and n'établit pas une relation contractuelle valide

Phrases pertinentes :

- R22 Nocif en cas d'ingestion.  
R38 Irritant pour la peau.  
R41 Risque de lésions oculaires graves.  
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

- H302 Nocif en cas d'ingestion  
H312 Nocif par contact avec la peau.  
H315 Provoque une irritation de la peau.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H335 Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

### Abréviations et acronymes :

CAS : Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals

CLP : REGULATION (EC) No 1272/2008 on classification, labeling and packaging of substances and mixtures

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

### Mise à jour :

- La FDS à été mise à jour d'après le règlement n°453/2010, ci-dessous les modifications par rapport à la version précédente :
- Dans le paragraphe 2 à été ajouté les informations concernant l'étiquetage contenu dans le paragraphe 15,
- Dans le paragraphe 3 ajout des doubles classements des composants et mise à jour avec le classement CLP disponible de ces derniers,
- Mise à jour du paragraphe 9
- Mise à jour du paragraphe 13 sur l'élimination des produits,
- Mise à jour du paragraphe 15,
- Mise à jour du paragraphe 16.

Se référer aux instructions techniques pour l'utilisation

*Les informations contenues dans cette Fiche de Données Sécurité se basent sur le niveau actuel des connaissances scientifiques et techniques en la matière à la date de mise à jour et sont données de bonne foi.*

*Les données contenues n'ont pas pour but de confirmer les propriétés des produits et ne constituent pas d'engagement contractuel et légal. Elles ne devront pas davantage être utilisées comme base de commande.*

*Cette fiche complète les données techniques mais ne les remplace pas.*

*L'utilisateur prend sous sa responsabilité de connaître et d'appliquer les textes et mesures de mise en œuvre ainsi que les précautions liées à l'utilisation du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées ne le sont que dans le but d'aider l'utilisateur à remplir les obligations*

*qui lui incombe lors de la mise en œuvre des produits susmentionnés. Il est recommandé de se référer aux mesures ou dispositions nationales ou internationales pouvant s'appliquer car la liste des dispositions écrites dans ce document ne doit pas être considérée comme exhaustive. Ce document n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent notamment concernant la détention, l'utilisation ou la destination du produit pour lesquelles il est seul responsable.*